



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Long séjour (plus de 90 jours) – Enfant mineur de conjoint étranger de ressortissant français

Vous êtes l'enfant mineur d'un conjoint de citoyen français. Vous allez en France lui rendre visite et vous séjournerez plus de 90 jours. Vous devrez fournir le certificat de mariage (livret de famille or acte de mariage) de votre mère ou votre père ainsi que la preuve de nationalité française de son conjoint. Pour les enfants âgés de plus de 21 ans, vous devrez également fournir la preuve de la prise en charge financière en Chine.

Si votre parent a séjourné plus de 18 mois en France, il est conseillé de demander un visa de long séjour regroupement familial OFII.

O = Document original

C = Photocopie

T = Traduction

Y = Obligatoire

*CAN = Requis pour les demandes déposées au centre de visas de Canton

Notes	Documents	O	C	T
	Une photo d'identité, récente et aux normes En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ. Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.	Y		
	Formulaire de demande de visa long séjour Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».	Y	Y	
Uniquement pour les ressortissants non-Chinois	Permis de résidence chinois Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.	Y	Y	
Obligatoire si mineur (< 18 ans)	Certificat de naissance notarié OU BIEN Acte notarié établissant les liens familiaux entre les parents/ le tuteur légal et le demandeur mineur. Tous ces actes doivent être légalisés par le Ministère des Affaires Étrangères chinois, par l'Ambassade de Chine ou par le Waiban, original contenant la traduction en anglais ou en français Etranger résidant en Chine : Acte notarié de certificat de naissance de l'hôpital légalisé par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine, original contenant la traduction	Y	Y	
Obligatoire si mineur (< 18 ans)	Acte notarié de délégation d'autorité parentale légalisé par le Ministère des Affaires Étrangères chinois ou par l'Ambassade de Chine, original contenant la traduction Etranger résidant en Chine : Acte notarié de délégation d'autorité parentale légalisé par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine, original contenant la traduction Ce document doit contenir la signature des parents et doit désigner la personne en charge du mineur dans l'espace Schengen. Obligatoire si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que d'un seul de ses parents.	Y	Y	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE



LISTE DES DOCUMENTS

Notes	Documents	O	C	T
	<p>Lettre d'invitation</p> <p>Lettre d'invitation de la société ou de la personne invitante en France précisant : la durée prévue du séjour, le but du séjour, la prise en charge financière ainsi que le programme détaillé. La lettre doit être signée à la main par l'invitant.</p> <p>(Pour les demandeurs du centre Pekin, Jinan et Xi'an, une traduction en anglais ou en français est obligatoire.)</p>	Y		Y
	<p>Passeport de l'invitant</p> <p>Obligatoire pour visite amicale, si l'hôte est de nationalité étrangère résidant en France ; non requis si l'hôte est français.</p> <p>Obligatoire pour une visite familiale quelle que soit la nationalité de l'hôte.</p>		Y	
	Document d'identité de l'invitant attestant de sa résidence en France		Y	
	<p>Justificatifs de domicile de l'invitant</p> <p>* Si un logement a été loué: bail * Si un logement gratuit sera mis à sa disposition: attestation de l'hébergeant sur papier libre et copie de sa carte d'identité française ou carte de séjour * Si vous êtes propriétaire; acte de propriété * Pour un logement en cité universitaire: attestation du C.R.O.U.S. * Autres cas: lettre explicative.</p>		Y	
	<p>Garanties financières de l'invitant</p> <p>Garantie financière originale constituée par le garant Si le garant vit en France : une preuve de revenus réguliers au cours des 3 derniers mois (bulletins de salaires sur 3 mois, relevés bancaires sur 3 mois ...) Si le garant réside en Chine mais invite le demandeur à voyager avec lui vers la France : une lettre de garantie signée, une copie du permis de résidence en Chine, une preuve de revenus réguliers (lettre de l'employeur), une preuve de résidence dans le pays de destination (taxe d'habitation, titre de propriété...) ou une attestation d'accueil *optionnel si les frais de voyage sont pris en charge par le demandeur</p>	Y	Y	
	<p>Assurance</p> <p>1. L'assurance voyage doit:</p> <p>* Etre valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour Schengen</p> <p>* Etre valable pour la France si vous demandez un visa de long séjour</p> <p>* Etre valable pour les DROM/CTOM selon votre itinéraire</p> <p>2. L'assurance doit couvrir l'ensemble des frais médicaux à hauteur de 30.000 Euro (environ 300.000 RMB)</p> <p>3. L'assurance doit couvrir le premier séjour prévu dans l'espace Schengen. (Cette disposition ne dispense pas les titulaires de visa de l'obligation de présenter une telle assurance à chacun de leurs voyages ultérieurs, comme précisé dans le formulaire de demande). Merci de noter que les titulaires de visa de l'obligation de présenter une telle assurance à chacun de leurs voyages.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>	Y	Y	

LISTE DES DOCUMENTS

Notes	Documents	O	C	T
	Acte de mariage français du parent résidant en France		Y	
	Carte d'identité du conjoint français		Y	
	Passeport Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ. Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.	Y	Y	
	Anciens passeports Obligatoire si vous êtes en possession d'un ou plusieurs anciens passeports. Photocopies des 5 premières pages de tous les anciens passeports, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.	Y	Y	
CAN*	Questionnaire complémentaire à une demande de visa de long séjour Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».	Y		
2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant				
Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontact afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.				
	Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle. Important: 1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée. 2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande. 3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents). Veuillez noter que: (1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer. (2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant	Y		



LISTE DES DOCUMENTS

Notes	Documents	O	C	T
	mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.			
	Carte d'identité ou passeport du représentant Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.	Y	Y	